

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1236 - 15 octobre 1987 - 4,5 F

D 1236 ARGENTINE: LA LANCINANTE QUESTION DES DISPARUS

Affaibli par une crise économique grandissante, mis en minorité par des soulèvements militaires à répétition (cf. DIAL D 1222), le gouvernement du président radical Alfonsín vient en outre de perdre les élections des parlementaires et des gouverneurs du 6 septembre 1987, au bénéfice des péronistes. Le dernier soulèvement militaire en date, celui du 27 septembre dernier, est le signe de la tension persistante dans l'armée autour du problème de l'amnistie, que les militaires voudraient totale mais qui est toujours rejetée par les mouvements argentins de défense des droits de l'homme. Pour sa part le groupe des Mères de la place de mai continue imperturbablement sa ronde hebdomadaire pour demander que la lumière soit faite sur les milliers de disparus à l'époque de la dictature. Nous donnons ci-dessous le texte d'un communiqué conjoint suite à la charge policière contre le groupe des mères le 30 juillet 1987.

Par ailleurs, la querelle rebondissait sur la question de l'épiscopat argentin dans l'affaire des disparus, cette fois à l'occasion d'une demande du groupe luxembourgeois Action des chrétiens pour l'abolition de la torture sur le cas d'un enfant né en prison de parents disparus. Second dossier ci-joint.

Note DIAL

1. Dénonciation à la commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, suite à l'agression contre les Mères de la place de mai du 30 juillet 1987 (4 août 1987)

Les tergiversations éthiques et morales du gouvernement Alfonsín devant les revendications militaires répétées, lesquelles ont débouché sur le fait accompli de la loi du devoir d'obéissance c'est-à-dire sur la justification des tortures et du génocide (1), ont provoqué une grave situation en Argentine.

Les forces de répression ont intensifié leur comportement terroriste: Mères de la place de mai réprimées et incarcérées, dirigeants secondaires et universitaires enlevés et torturés, responsables syndicaux menacés et assassinés, jeunes des quartiers pauvres exécutés en pleine rue par des policiers bientôt acquittés, menaces à l'adresse de militants sociaux et des droits de l'homme. Tel est le spectacle résultant de l'imposition illégitime et illégale de la loi du devoir d'obéissance justifiée par le président comme un prétendu pas vers la paix et la "réconciliation".

Oswaldo Villanueva, militant syndical, assassiné. Beatriz Canelles, militante étudiante, enlevée et torturée après avoir reçu des menaces. Noemi Rivas, militante des droits de l'homme, enlevée et soumise à sévices. Des témoins de la tuerie de trois jeunes à Buage, dans le Grand Buenos-Aires, menacés. Rubén Rodríguez, enlevé pendant 48 heures, emmené à Pozo de Banfield, torturé et remis en liberté avec une liste des prochains disparus; date de son enlèvement: 13 juillet 1987. Les parents des témoins en justice dans l'affaire de l'Ecole de mécanique de la marine, Oswaldo Barros et Ana Maria Testa, objets de menaces pour les empêcher de témoigner. Hebe de Bonafini,

[1] On notera une fois de plus l'utilisation indue du mot "génocide", dont le sens en français est strict [NdT].

présidente des Mères de la place de mai, menacée à l'intérieur même de la prison de Villa Devoto alors qu'elle rendait visite à des prisonniers politiques. Des élèves du secondaire menacés de mort. Herman Schiller, responsable du Mouvement juif pour les droits de l'homme, objet de menaces. Gloria Lopresti, actrice et responsable des droits de l'homme dans l'Association des acteurs, objet de menaces... La liste pourrait continuer sans fin, ce qui montre qu'il ne s'agit pas de faits isolés.

En à peine plus de mille jours de gouvernement constitutionnel il y a eu plus d'un millier d'attentats et de violations des droits de l'homme. Cela se passe sous le gouvernement de celui qui s'était présenté derrière la bannière des droits de l'homme et avec un programme électoral sollicitant les suffrages par de telles promesses.

Mais la rude réalité se nourrit de faits. Il a d'abord été fait obstacle aux enquêtes sur les crimes de la dictature menées par des groupes indépendants ou par le Parlement (2). Puis il a été procédé à la réforme du Code de justice militaire de façon à exempter de fautes certains *génocidaires* (cf. note 1). Ensuite ont eu lieu les procès contre neuf anciens commandants en chef, dont quatre ont été acquittés (3). Plus tard ce furent les "instructions" données aux procureurs pour qu'ils atténuent les effets de la justice. La loi du point final a suivi (4), qui a privé de justice des milliers de familles des victimes du génocide (cf. note 1), en ne mettant en procès que 400 assassins alors qu'un rapport gouvernemental fait état de 4000. Et pour finir il y a eu la promulgation de la loi du devoir d'obéissance (5) qui a permis d'archiver les procès de quelque 360 *génocidaires* (cf. note 1).

Comme si cela ne suffisait pas, l'actuel ^{chef} de l'armée, officiellement subordonné du président de la République, assume publiquement la responsabilité de la torture, de la mort et de la disparition de 30.000 disparus (6). Et le président concorde en disant que c'est parfaitement compréhensible.

Tel est le contraste entre une démocratie quotidiennement proclamée et une politique menée exactement en sens contraire. Ces tergiversations éthiques et légales ne se sont pas seulement converties en impunité ouverte pour les assassins d'un passé récent, elles sont aussi un stimulant pour continuer de terroriser le pays.

Nous tenons à lancer un cri d'alarme à notre peuple et aux peuples du monde sur la gravité de la situation, car si le mensonge obscurcit les consciences la tragédie d'hier peut se répéter demain.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission des droits de l'homme de l'ONU de prendre les mesures pour une enquête appropriée et d'inviter le gouvernement argentin à faire immédiatement cesser toute répression, à respecter les droits de l'homme garantis par la Constitution argentine et reconnus par les conventions internationales ratifiées par notre pays.

Adolfo Pérez Esquivel, Paix et justice
Hebe de Bonafini, Mères de la place de mai
Herman Schiller, Mouvement juif
Adriano Calvo de Laborde, Anciens détenus-disparus

2. Echange de correspondances à propos d'un enfant de disparus né en prison

1) LETTRE DE RECOMMANDATION, PAR L'ARCHEVÊQUE DE LUXEMBOURG, DES DÉMARCHES DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT) AUPRÈS DES

[2] Cf. DIAL D 942 et 971 [NdT].

[3] Cf. DIAL D 1022 et 1054 [NdT].

[4] Cf. DIAL D 1169 et 1168 [NdT].

[5] Cf. DIAL D 1222 [NdT].

[6] Allusion aux déclarations du général Caridi sur la légitimité de l'action répressive de l'armée, le 29 mai 1987, devant les membres du Collège militaire, Cf. DIAL 1237 [NdT].

ÉVÊQUES D'ARGENTINE, EN VUE DE LA LOCALISATION DU PETIT LEDESMA NÉ EN PRISON DE PARENTS DISPARUS (7) :

Le soussigné Archevêque-Evêque de Luxembourg certifie par la présente qu'il connaît le groupe de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) établi à Luxembourg. Il mérite considération et appui comme les activités qui lui sont propres.

Voilà pourquoi il se permet de le recommander à la bienveillance des autorités compétentes, notamment de ses confrères dans l'épiscopat. Il remercie quiconque lui prête aide et confiance.

Luxembourg, le 10 décembre 1986

Jean Hengen
Archevêque-Evêque de Luxembourg

2) RÉPONSE DU VICAIRE GÉNÉRAL DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CÓRDOBA, AU NOM DU CARDINAL PRIMATESTA

Córdoba, le 12 février 1987

A Son Excellence l'évêque de Luxembourg
Monseigneur Jean Hengen

Excellentissime Monseigneur l'Archevêque-Evêque,

Son Éminence le Cardinal Raul Francisco Primatesta, archevêque de ce diocèse, vous remercie d'avoir donné votre aval au groupe ACAT: quand ce groupe fera son apparition dans notre pays, nous saurons à quoi nous en tenir; en effet, de nombreux mouvements de cet ordre apportent avec eux des idées politiques peu recommandables.

Dieu nous protège de la violence et de la torture.

Je demande humblement votre bénédiction.

Mgr Carlos S. Audisio
vicaire général

3) LETTRE OUVERTE DE RODOLFO CATARUZZI, ARGENTIN MEMBRE DE L'ACAT-LUXEMBOURG (PUBLIÉE DANS LE JOURNAL "MADRES DE PLAZA DE MAYO" DE JUILLET 1987) AU CARDINAL PRIMATESTA, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ARGENTINE

Avec ma considération.

Mgr l'archevêque de Luxembourg a transmis à notre groupe ACAT la réponse que vous lui avez envoyée à propos de la lettre de l'ACAT-Luxembourg (groupe Argentine) vous demandant de faire des démarches pour localiser le fils du couple Ledesma enlevé par la dictature criminelle et anti-chrétienne qui a ravagé notre pays au cours de la période 1976-1983.

A l'heure actuelle des membres des juntas militaires ont été jugés en toute clarté et condamnés à des peines légères par la justice argentine. Cela signifie que leur culpabilité a été dûment démontrée et leur atroce férocité "chrétienne" largement démasquée par des milliers de témoins.

Au début de notre lettre, nous vous présentions nos objectifs et notre combat, c'est-à-dire le combat qu'aurait dû mener la hiérarchie catholique argentine afin

(7) Sur le problème des enfants nés en prison de parents disparus, cf. DIAL D 1218 (NdT)

d'éviter le massacre perpétré sous couvert de notre appartenance "occidentale et chrétienne".

Il semble que cela suscite chez vous des doutes puisque vous faites écrire par votre vicaire général que "*de nombreux mouvements de cet ordre apportent avec eux des idées politiques peu recommandables*". L'ACAT, je me permets de le répéter, c'est l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, une action de vrais chrétiens soucieux de leur prochain maltraité et outragé, qui est mondialement connue pour son travail de défense des droits de l'homme et qui y ajoute ses journées de prière, ce qui explique la mention "En demandant à Dieu..."

Pour votre information, j'ai été réfugié politique dans ce pays et je me suis intégré à ce groupe parce qu'il était plus proche de mes idées chrétiennes qu'Amnesty International. Par ailleurs je ne vois pas en quoi vous pouvez trouver suspect le fait que nous nous préoccupions de rechercher un enfant disparu. Faudrait-il penser d'une façon spéciale pour faire ce que le Christ nous a demandé de faire comme chrétiens?

Aussi je me demande: Si vous, qui faites des remarques sur notre action, aviez fait ce que le Christ a demandé de faire, en l'occurrence prendre la défense de notre semblable opprimé et assassiné, les choses n'auraient-elles pas quelque peu changé en Argentine? Vous et toute une hiérarchie complaisante envers le régime, vous n'avez pas été capables - et vous ne l'êtes toujours pas - d'accuser les tortionnaires et de dénoncer les camps de prisonniers dont vous connaissiez le détail et les méthodes. Pensez-vous qu'un chrétien peut oublier la carence de direction morale qui a existé et existe au sein d'une hiérarchie qui n'a même pas eu le courage de dénoncer l'assassinat d'un de ses frères dans l'épiscopat?(8) Penseriez-vous que personne ne sait que l'ancien prêtre Pinto a toujours été disposé à témoigner en justice pour mettre en procès les assassins de Mgr Angelelli, vrai pasteur et martyr, défenseur des droits du troupeau que Dieu lui avait confié?

Sans aucun doute allez-vous dire que je n'ai pas la compétence voulue pour juger du comportement de semblables dévôts du pouvoir et de la gloire comme le sont les évêques argentins, en dehors des rares cas de ceux que je considère comme de véritables pasteurs veillant à la sécurité de leurs fidèles, qu'il n'est nul besoin de nommer car tout le monde les connaît, et que vous combattez, vous les autres, "les bons", les saints, ceux qui paraissent en photo aux côtés des militaires.

J'ai sous les yeux deux photographies où vous-même, tout sourire et bien habillé, participez aimablement à une réception en compagnie du nonce de l'époque, Pio Laghi, de Videla, de Graffigna, de Viola et de Lambruschini. Sûr que, par votre sourire, vous étiez en train de parler des chrétiens qui étaient torturés et assassinés dans les différents "puits" où votre complicité les avait jetés!

Je me demande une nouvelle fois: Est-ce que le fait d'avoir des idées politiques autres que les vôtres suffit pour que vous condamnerez et n'acceptiez pas une action en faveur de celui qui souffre? Devrais-je vous rappeler, moi pauvre pécheur, ancien séminariste, la maxime "Fais le bien quelle que soit la personne"?

Devant une réponse comme celle que nous avons reçue, c'est en mon nom propre que je réagis. J'en assume toute la responsabilité et je vous dis qu'il vous faut demander pardon au genre humain, que vous avez offensé et offensez par votre attitude, et à Dieu pour n'avoir pas mis un frein au génocide (cf. note 1) perpétré dans notre pays, car si tous les évêques s'y étaient mis ils auraient sauvé la vie de nombreux innocents.

(8) Allusion au cas de Mgr Angelelli, évêque de La Rioja. Cf. DIAL D 1141 [NdT].

Et voilà qu'aujourd'hui vous parlez de réconciliation! Celui qui doit se réconcilier avec la société foulée aux pieds, c'est vous. Ceux qui doivent réparer le dommage causé, ce sont vous, les évêques. Mais au lieu de cela vous allez et venez en demandant le pardon pour les assassins. Comme chrétien je leur pardonne, mais je n'accepte pas qu'ils continuent de jouir d'une place parmi ceux qui ont souffert par leur faute et qu'ils ont maltraités, appauvris et assassinés. Ces réprouvés devront être jugés, ainsi que vous, "messeigneurs les évêques", pour complicité et complaisance. La malédiction publique est déjà tombée depuis Neuquén, par la bouche du Père Rubén Omar Capitanio quand il a dit: *"Maudit soit le prêtre qui, manquant à son devoir, ne prononce pas la parole prophétique et cesse de crier avec force et sans peur pour révéler au peuple ses péchés"* (cf. Isaïe 58, 1).

Je n'entends juger personne, ni ne m'en sens capable, mais mon devoir de chrétien me pousse à continuer de lutter pour que justice soit faite, car sans elle il n'y aura pas de paix, ni dans la société ni dans les coeurs, à moins d'avoir un pavé à la place du coeur.

Monseigneur l'archevêque, cardinal de la Sainte Eglise, comme membre du Corps mystique je vous demande : s'il vous plaît, ne traitez pas comme vous l'avez fait de vrais croyants qui travaillent, passent des heures et dépensent de l'argent à mettre en pratique le commandement évangélique nous demandant d'aimer notre prochain comme nous-mêmes.

Dans l'espoir que vous comprendrez.

Rodolfo Cataruzzi

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)